

Industrie et Finance
Société anonyme
Au capital de 40.270.000 francs
Siège social : 10, rue Isaac Newton
Z.I. du Coudray
93155 Le Blanc-Mesnil
R.C.S. Bobigny : 419 477 260

I.N.P.I.

25 FEV 2002

3367



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2001**

L'an deux mille un,

Le 28 septembre à 10 heures,

Les actionnaires de la société anonyme Industrie et Finance (ci-après la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration adressée à chaque actionnaire dans le délai prescrit par la loi.

Le Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Christian Moreau, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'Assemblée et à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Monsieur Jean-Jacques Chauveau, Président du conseil d'administration de la Société, préside l'Assemblée.

Madame Régine Etienne et Madame Marina Franzese sont appelés comme scrutateurs et acceptent ces fonctions.

Monsieur Thierry Chauveau est désigné comme secrétaire de séance.

Les membres du Bureau examinent et certifient exacte la feuille de présence qui fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le quart des actions composant le capital social.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et rappelle à l'Assemblée qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Mademoiselle Patricia Jaslin afin de compléter l'effectif du Conseil ;
- pouvoirs en vue des formalités ;
- questions diverses.

il
LMS
AC

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- une copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- une copie de la lettre de convocation adressé au Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- le rapport du Conseil d'Administration ;
- le texte des résolutions proposées ;
- la liste des actionnaires.

Monsieur le Président demande qu'il lui soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts a été communiqué aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou, le cas échéant, tenus à leur disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par la loi. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport des administrateurs restant en fonction.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président offre la parole aux personnes assistant à l'Assemblée.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Patricia Jaslin le 3 septembre 2001, nomme en qualité d'administrateur de la Société Monsieur Thierry Chauveau, né le 11 juin 1957 à Saint-Denis (93), de nationalité française, demeurant 1, rue de la Nature, 17370 Saint-Trojan-Les-Bains, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Thierry Chauveau indique qu'il accepte ces fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat d'administrateur.

10
WB
AE

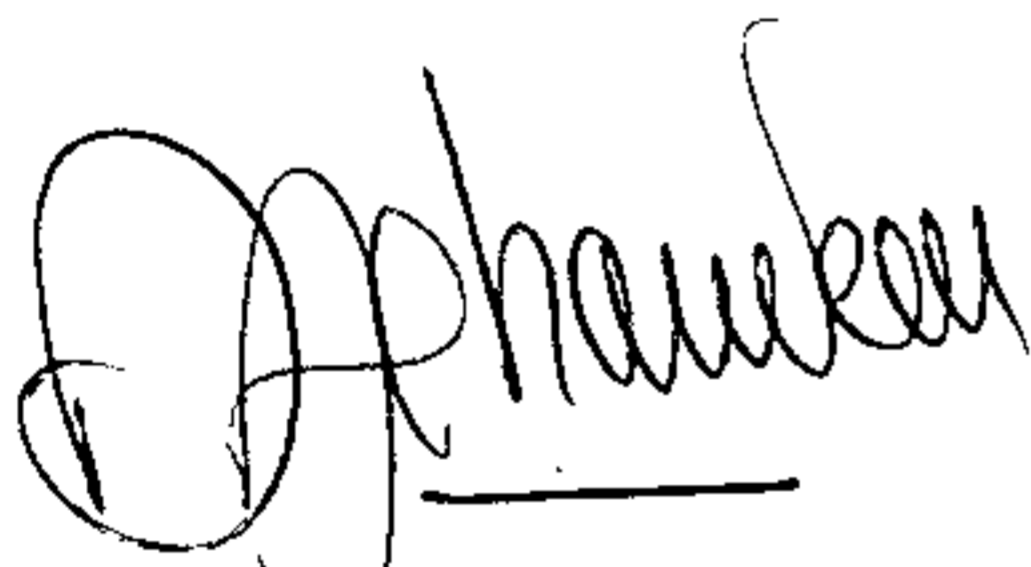
Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

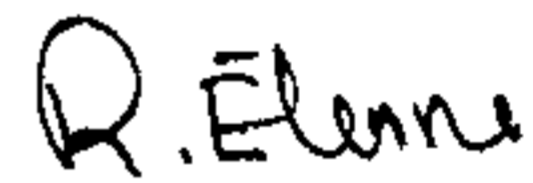
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.



Le Président
Jean-Jacques Chauveau



Un scrutateur
Régine Etienne



Le secrétaire
Thierry Chauveau



Un scrutateur
Marina Franzese